

MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

Le Département et les SAAD associatifs concluent un accord historique pour l'avenir de l'aide à domicile

"Nous sommes très heureuses de la conclusion de cet accord qui permet d'envisager plus sereinement l'avenir des services d'aide à domicile en Deux-Sèvres. Avec plus de 500 000 heures réalisées chaque année, les SAAD associatifs sont des partenaires très importants du Département pour accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap qui choisissent de vivre à domicile", ont déclaré Coralie Dénoués, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres et Sylvie Renaudin, conseillère départementale en charge de l'autonomie à l'issue d'une réunion vendredi 13 octobre avec 5 Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD*) associatifs des Deux-Sèvres (voir photo ci-jointe).

Concrètement, cet accord garantit un financement pérenne de la part du Département suite à la réforme de libéralisation des SAAD, quel que soit leur statut (public, associatif, lucratif). Ainsi, le Département s'est engagé à verser à chacun des 5 SAAD associatifs 28 euros par heure effectuée au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la Prestation de compensation du handicap (PCH) à domicile, contre 26 euros auparavant, auxquels s'ajoute 1 euro supplémentaire pour réduire le reste à charge des personnes disposant de très faibles revenus.

Ainsi, sur un prix moyen de l'ordre de 30,80 € de l'heure, le Département contribue désormais à hauteur de 28 ou 29 euros contre 26 euros auparavant, le reliquat étant facturé à la personne aidée qui peut alors bénéficier d'un crédit d'impôt de 50%.

Une juste reconnaissance du travail des personnels de l'aide à domicile

Du côté des SAAD associatifs, cet accord est accueilli avec beaucoup d'enthousiasme car il apporte une garantie forte sur l'avenir de leur modèle économique et va permettre de mieux rémunérer les professionnels qui interviennent à domicile, renforçant ainsi l'attractivité de ces métiers indispensables.

"Ce complément financier de 2€ voire 3€ par heure de travail sera destiné à la rémunération de nos salariés. C'est une juste reconnaissance de leur travail de qualité fourni, quotidiennement, au service des personnes qui souhaitent rester à domicile ", a souligné Angela Minard, de l'AAFP/CSF 79.

Et Benoît Aristide, directeur de Familles rurales, d'ajouter : "Notre association intervient auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap du nord Deux-Sèvres. Valoriser le métier d'intervenant à domicile et travailler sur la qualité de vie au travail fait partie des priorités de notre

projet de service. Aussi, le financement complémentaire, apporté par le Conseil départemental des Deux-Sèvres, va nous permettre de déployer nos actions pour valoriser nos métiers, à un moment où la majorité des Français veut vieillir à domicile !”.

Sentiment partagé par Swan Rey, directrice générale de l’Udaf, qui a salué “un accord en faveur du renforcement de l’attractivité des métiers de l’aide à domicile” et René Bauruel, président de l’ACSAD, qui a qualifié cet accord “d’un excellent signal en faveur de la valorisation et de la reconnaissance du travail de nos professionnels qui s’engagent au quotidien pour un accompagnement à domicile de qualité”. “C’est une bonne nouvelle en ce vendredi 13 ! Merci au Conseil départemental pour son soutien supplémentaire contribuant à la reconnaissance des salariés des SAAD”, a pour sa part résumé Charlotte Pineau, directrice fédérale de l’ADMR.

Un plan d’aide pour les usagers les plus modestes

Afin de sceller cet accord important qui marque le début d’une nouvelle relation entre les SAAD et le Département, des Conventions pluriannuelles d’objectifs et de moyens seront très prochainement signées.

Par ailleurs, le Département a confirmé la mise en place d’une aide spécifique pour permettre aux usagers à très faibles revenus de financer les restes à charges élevés en raison d’un plan d’aide très important. Cette mesure concerne une trentaine de bénéficiaires en Deux-Sèvres, sur les 4250 personnes faisant appel à un SAAD.

Sylvie Renaudin a également indiqué que le Département avait fait acte de candidature sur un appel à projet porté par la CNSA qui ouvrirait, s’il était retenu, de nouvelles perspectives de financements complémentaires.

(*) ACSAD, AAFP/CSF 79, ADMR, Familles Rurales et UDAF